

PROCES-VERBAL

Comité Directeur

Réunion du : Mercredi 3 août 2022 Présidence: MORACCHINI Jean-René Vice-Présidents : BASTERI Dominique - EMMANUELLI Antoine -- RISTERUCCI Franck -**Trésorier : PAOLACCI Jean-François** Secrétaire Général : AIROLA Jean-Luc Secrétaire Général Adjoint : GRASSI Didier Membres: GARDELLA Sandra - PERFETTI Jean Claude - PERI Jeanne -ROMBALDI Antoine - PELE Cédric - DEBRAY Dominique - Pierre MARIOTTI - CASANOVA François - PROFIZI Patrick Excusé (s): Dr. ANTONINI Danielle - SORBARA Michel - FERRANDI Henri

Assiste(nt) : SALADINI David (Directeur Administratif)

Approbation des procès-verbaux :

Le Comité Directeur procède à l'approbation des procès-verbaux du 18 mai et du 29 juin 2022.

Civilités :

Le Comité Directeur présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- Georges BERNARD ancien président de l'AS Figari
- Joël PASTINI ancien dirigeant de la JS Ajaccio et de la commission des jeunes
- Mickaël ALONGA ancien joueur de la JS Ajaccio
- Pierre Acquaviva ancien dirigeant de l'AS Toga Cardo

Informations locales et nationales :

- Bons d'essence FFF→ la LCF a réparti la somme versée par la FFF en proratisant au nombre de licenciés.
- FAFA→
 - Validation de l'enveloppe supplémentaire demandée pour la saison 2021-2022 (40000€)
 - L'enveloppe 2022-2023 est de :
 - 75.000€ pour l'équipement
 - 30.000€ pour les véhicules
- La « Rentrée du Foot », qui se déroulera sur les installations de l'AS Costa-Verde, est prévue le 5 octobre 2022
- Liste des nouveaux clubs :
 - 564244 NEW TEAM CORSICA
 - 664241 ASSOCIATION SPORTIF TROTTEL
 - 560992 TARAVU BALLO
 - 561133 FOOTBALL CLUB PONTE LECCIA MOROSAGLIA
 - 564245 GHJUVENTU BASTIACCIA
 - o 564266 A SCOLA FUTSAL BASTIA
 - 561122 AS CALINZANA
 - 761058 FEMININE ESPRIT CLUB BASTIAIS
 - 661058 FOOTBALL CLUB DE LA VALLEE DU PRUNELLI
 - 564252 UNION SPORTIVE DE PIETRANERA
 - 561213 JEUNESSE SPORTIVE DU VAZZIO
 - 561040 SQUADRA LUMIACCIA
 - 661189 SQUADRA VALINCU ALTA ROCCA RIZZANESE
- Liste des mises en sommeil :
 - 860995 CFA HAUTE CORSE
 - 582616 SPENGHJIFOGHI
 - 546308 PRUNELLI FC
 - 553410 O. PONTE LECCIA

Réception GFCB Lucciana:

Réception du vice-président, Jean-Daniel SORIANO du GFCB Lucciana :

Le GFCBL a terminé la saison 2021-2022 à la seconde place du championnat de R4, et a donc obtenu sportivement le droit d'accéder en R3. La commission des jeunes, fait état d'un manquement aux obligations du club vis-à-vis du statut des jeunes. Celui-ci a bien engagé une catégorie jeune (U6-U8) lors de la saison 2021-2022, mais n'a pas fait le nombre nécessaire de plateaux (10 au lieu des 15 obligatoires).

Le vice-président du GFCBL est convoqué afin de fournir les explications indispensables à sa demande d'accession.

Il fait état de difficultés liées avant tout à des faits indépendants de la volonté des dirigeants :

- Le club a récupéré tardivement les installations de la CCAS à Borgo. La pelouse naturelle était très endommagée
- La préfecture de Haute-Corse a coupé l'eau, pour des raisons de restriction, ce qui a interdit l'accès à la pelouse. Des travaux étant indispensables par la suite, l'accès au terrain n'a pu être possible qu'à partir de décembre 2021.
 Il a fallu solliciter la Communauté d'Agglomération de BASTIA pour pouvoir entrainer les équipes entre les mois d'août et décembre. Le créneau obtenu à 20h30 empêchait de fait la création d'équipes de jeunes.
- Dès le mois de décembre, le club a pu mener sa politique envers les jeunes licenciés, mais le COVID a été un frein supplémentaire pour les parents dont certains ont tardé à emmener les enfants au club, par précaution sanitaire.
- Par la suite, le club a participé aux 10 plateaux restants.
 Par ailleurs, le vice-président du GFCBL souligne les efforts fournis pour le football féminin et s'engage à pérenniser ses équipes de jeunes.

Le comité directeur, conscient des difficultés du club lors de la saison passée, après en avoir délibéré valide à titre exceptionnel l'accession du GFCBL en championnat de R3, pour les raisons évoquées par le vice-président du GFCBL.

Le Comité Directeur rappelle que le GFCBL doit engager 2 catégories de jeunes pour la saison 2022-2023, et qu'il doit suivre l'ensemble des compétitions liées aux catégories engagées.

En cas de non-respect, le club sera relégué en fin de saison 2022-2023.

Poules régionales séniors 2022-2023 :

Le comité directeur sur proposition de la commission d'homologation valide les poules séniors (voir annexe)

IR2F:

Par PV du 20 juillet 2022, le COPIL de l'IR2F, valide la candidature de Jean-François BERNARDI au poste de « Responsable référent de l'IR2F », et la propose au comité directeur.

Le comité directeur valide la proposition du COPIL de l'IR2F, et Jean-François BERNARDI est nommé « Responsable référent de l'IR2F » à compter du 1^{er} août 2022.

Questions diverses:

- Médailles LCF proposées pour la saison 2022-2023 :
 - o Argent :
 - José PETINATO
 - Marcel BERNACCHI
 - Serge FITI
 - Vermeil : Charles BENEDETTI
 - o OR: Michel CATANI
- Ipanema : demande d'aide au footy-volley→ la ligue est prête à aider la commission de footy-volley dès sa création.
- Frais arbitrage : demande de la CRA d'une augmentation de 5€ pour les catégories séniors → validé.
- Frais de délégation :
 - o demande d'une augmentation de 5€ → validé
 - À compter de la saison 2022-2023 les délégués seront rémunérés, au même titre que les arbitres, par le club recevant à l'issue de la rencontre.
- Statut Rural:
 - AS Capi Corsu → validé
 - AS Santa-Reparata → validé
 - AS Vezzani → validé
 - AS Antisanti → validé
 - o FC U Niolu → validé
 - o AS Cargèse → validé
- Ententes:
 - USCC / Ponte-Leccia : U11 et U6/U9 support USCC
 - AS Nebbiu / AS Pieve di Lota : U13 support AS Nebbiu
 - o AS Antisanti / FC Oriente : U6/U9 et U11 support AS Antisanti
 - o FC Lupinu / ECB Sud: U13 et U14 support FC Lupinu
 - Squadra Lumiaccia / JS Calvi : U6-U9 support Squadra Lumiaccia
 - Squadra Lumiaccia / JS Calvi : U18 support JS CALVI l'entente en catégorie U18 ne permet pas de répondre aux obligations vis-à-vis du statut des jeunes
 - o JS Monticellu / FC Balagne : U6-U9 et U11 support JS Monticellu

Courriers:

- US Ghisonaccia : frais de délégations → lu et noté
- Corse trophées : invitation aux 50 de Corse Trophées
- Eccicca Suarella : demande d'échéancier de paiement → l'échéancier doit se terminer en décembre 2022
- SC Igesa :
 - Demande d'annulation de l'amende pour absence à l'AG de 2022 → refusée

- Demande de rattrapage financier suite à l'erreur de saisies des licences par le club (« libre » au lieu de « loisir ») → validé
- ECB Sud : demande d'intégration en R3 → refusée
- Règlement D3 féminine : Motion votée par l'assemblée de Corse et lettre du député Paul André COLOMBANI au ministre des Sports.
- Recours CNOSF Arnaud Bertin : Didier GRASSI représentera la ligue, en sa qualité de secrétaire général adjoint

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance.